



"Crèche and Do"

Association Loi 1901

Crèche à domicile

Services d' "aide maman"

Services périscolaires

Responsable de la structure

Frédérique DOUSSET

jeudi 7 janvier 2016,

COURRIER JANVIER 2016

À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTS À DOMICILE

- **LES NOUVEAUTES 2016 au niveau administratif : BAISSÉ DU COÛT DE LA GARDE !**

Malgré l'**augmentation du SMIC** qui passe à **9,67 €** brut de l'heure, soit + 0,06 €/heure (bonne nouvelle pour la plupart des salariées !) et l'augmentation des cotisations vieillesse plafonnées et déplafonnées (+ 0,05 %) ainsi que la cotisation maladie (+0,04 %), soit une **augmentation de charges de + 0,14 % pour les parents, la garde à domicile va devenir moins onéreuse qu'en 2015**, du fait de l'**augmentation des exonérations des charges patronales** depuis le 1^{er} décembre 2015. Nous n'avons pas encore les derniers détails de calculs mais même en prenant l'hypothèse la moins favorable, l'économie est sensible...

Par ailleurs, **les tranches de revenus 2014 prises en compte par la CAF pour le versement des aides en 2016 ont été revues à la hausse**. Il n'y aura toutefois **pas d'augmentation des aides versées** (pour la rémunération de la salariée et pour les charges sociales) **avant le 1^{er} avril 2016**. Nous vous enverrons très prochainement toutes les infos sur ces aides.

Pour les salariées, il y a également une augmentation des cotisations vieillesse plafonnées et déplafonnées (+ 0,05 %) soit une **augmentation de charges de + 0,10 %**, qui sera toutefois **compensée pour la plupart par une augmentation du taux horaire**.

En effet, le niveau 2 de la Convention Collective des Salariés du Particulier Employeur étant toujours à 9,03 € brut de l'heure depuis le 1^{er} décembre 2009, il sera appliqué ce **nouveau taux minimum du SMIC de 9,67 €** à compter du 1^{er} janvier 2016. Les salariées dont le taux horaire est majoré en fonction des conditions de travail (durée hebdomadaire du contrat, nombre d'enfants gardés, garde partagée...) et/ou de l'ancienneté verront ainsi augmenter leur taux de la même majoration (+ 0,06 € brut de l'heure).

Dans le cas des intervenantes qui restent à un taux supérieur à notre dernière grille de revalorisation des salaires, ce sera à leurs employeurs de nous contacter s'ils souhaitent que leur salariée bénéficie tout de même d'une augmentation et de nous préciser son montant.

- **LES ATELIERS :**

1/ Ateliers Découverte (le vendredi) :

- Le 8 janvier : peinture,
- Le 15 janvier : Manipulation « sable magique »,
- Le 22 janvier : éveil sonore autour des marionnettes,
- Le 29 janvier : manipulation « argile »

ATTENTION : suite à des désistements de dernière minute, ces ateliers auront lieu pour le moment toutes les semaines. Mais si dans les prochains mois nous avons de nouvelles inscriptions, nous mettrons en place une alternance (1 vendredi sur 2).

2/ Ateliers Thématiques :

Au cours de ce semestre, nous allons aborder la thématique suivante : « **La chasse à l'ours** » extrait du livre « *la chasse à l'ours* » de Michael Rosen et d'Helen Oxenbury aux éditions kaléidoscope. Les enfants auront l'occasion d'illustrer chaque élément du paysage de la chasse à l'ours et découvrir des techniques et matériaux divers : papier mâché, argile, fusain (...), de laisser libre cours à leur imagination...

A la fin du semestre, lors de la kermesse de l'association (prévue fin juin), un spectacle vous sera présenté par vos enfants et leur intervenante autour de cette thématique !

► Le lundi :

- Le 4 janvier : Lecture et chanson de « *la chasse à l'ours* »,
- Le 11 janvier : Peinture (tableau prairie),
- Le 18 janvier : Fabrication de fleurs,
- Le 25 janvier : Collage de fleurs (sur le tableau prairie)

► Le mardi :

- Le 5 janvier : Lecture et chanson de « *la chasse à l'ours* »,
- Le 12 janvier : Peinture (tableau prairie),
- Le 19 janvier : Fabrication de fleurs,
- Le 26 janvier : Collage de fleurs (sur le tableau prairie)

4/ Ateliers Bébé :

Ce mois-ci, en vue du succès rencontré le mois dernier, l'atelier sera de nouveau autour de :
« **La Lumière** ».



- Le mercredi 13 janvier :
 - **Premier groupe** à 9h15
 - **Deuxième groupe** à 10h30

• LES FORMATIONS du premier semestre 2016 :

Les modules validés :

- Du 21 au 25 mars : **Module 5**
- Du 9 au 13 mai : **Module 7**
- Du 20 au 24 juin : **Module 2**
- Du 18 au 22 janvier : **Module 6**
- Du 4 au 8 avril : **Module 8**

Les modules qui ne pourront se faire pour l'instant ou qui seront reportés (il manque des personnes) :

- Du 8 au 12 février : **Module 1**
- Du 7 au 11 mars : **Module 4**
- Du 6 au 10 juin : **Module 3**

En vous souhaitant un début 2016 plein de douceur, de tolérance et d'humanité, bien cordialement,

L'équipe de Crèche and do